

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Annulation vente de terrains à vocation économique – Trélissac – Borie Porte – Société ASJB – 48 450 € HT

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

Considérant que par une décision DEC2022-043, le Grand Périgueux a décidé de vendre à la société ASJB un terrain à Trélissac, au sein du parc d'activités économiques de Borie Porte, cadastré AN 161 d'une superficie d'environ 1 938 m².

Considérant que la vente est annulée, la parcelle va donc être remise à la vente.

DECIDE

Article 1 : De remettre en vente un terrain situé à Trélissac, au sein du parc d'activités économiques de Borie Porte, cadastré AN 161 d'une superficie d'environ 1 938 m².

Article 2 : la présente décision annule et remplace la décision DEC2022-043.

Fait à Périgueux, le 04 AVR. 2023

Le Président
Jacques AUZOU

